

SPANC DU PAYS DES COTEAUX

15 Place d'Astarac

65190 TOURNAY

Tel. : 05 62 35 76 22

Courriel : spanc-coteaux@wanadoo.fr

N° SIRET : 25650184200023

Trésorerie de Castelnau-Magnoac23 Rue des quatres Vallées
65230 CASTELNAU MAGNOAC

Tel. : 05 62 39 81 50

t065011@dgfip.finances.gouv.fr

Références bancaires

BDF de FRANCE

IBAN : FR463000100811D652000000029

BIC : BDFEFRPPCCT

Date	N°Art.	N° Titre	N°Redevable
13/09/2019	20266	590	A 267

Année comptable : 2019

Période de référence : 2018/2019

A régler avant le : 13 octobre 2019

Désignation	Base	Prix Unitaire	Quantité	Nombre	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
REDEVANCE ASSAINISSEMENT		40.00	1.00		40.00		40.00
TOTAL A PAYER (en Euros)					40.00	0.00	40.00

MODALITES DE REGLEMENT

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un Reçu vous sera remis.
 - Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
 - Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon détachable.
- LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que les références de la créance dont vous vous acquittez.

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'avis des sommes à payer.
- * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer

VOIES DE RECOURS

Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales,) vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

redevance assainissement

FAC12019420266

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur
www.tipi.budget.gouv.fr .

Identifiant Collectivité : 016851 / Référence facture : 2019-590-1

Expéditeur :

Trésorerie de Castelnau-Magnoac

23 Rue des quatres Vallées

65230 CASTELNAU MAGNOAC

Destinataire :

M. AUBIAN ANDRE SUCCESSION

12 RUE DES PALOMBIERES

65600 SARROUILLES

Vignette à découper

**SPANC DU PAYS DES COTEAUX
REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Facture numéro 20266 du 13 septembre 2019

Montant à payer : 40.00 E

Numéro du titre de recette : 590 Bord : 42

N°Redevable A 267

Nom : AUBIAN ANDRE SUCCESSION

Année comptable : 2019 Code Col : 295 / Bud : 00

Période de référence : 2018/2019